



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Coire, le 9 juin 2016

### 20 ans de contrat social – Une raison de faire la fête

*Le nouvel article constitutionnel sur l'agriculture a été adopté il y a exactement 20 ans, le 9 juin 1996. 78% des votants et l'ensemble des cantons avaient dit OUI à cet article. Les tâches de l'agriculture y sont largement définies et il y est inscrit que l'agriculture doit être rémunérée de manière équitable pour les prestations fournies : un contrat social a ainsi été ancré dans la Constitution fédérale.*

Rappelons-nous de l'époque, il y a 20 ans, où les distributeurs directs se heurtaient à de multiples obstacles. Où le travail écologique et les innovations n'étaient non seulement pas récompensés mais activement empêchés. Les autorités, les associations, la Butyra\*, l'Union suisse du commerce de fromage, la régie fédérale des alcools et l'administration fédérale des blés fixaient et administraient les contingents et les prix des produits agricoles. Le lait était livré et non vendu directement, les lacs étaient surfertilisés. Les consommateurs devaient d'abord boire tout le vin suisse produit avant de pouvoir importer de la qualité de l'étranger. Tout ne s'est pas amélioré mais bien des choses. Et il reste encore beaucoup à faire. L'Alliance Agraire aimerait que l'on s'en souvienne.

L'article sur l'agriculture de la Constitution fédérale fait ses preuves depuis exactement 20 ans. Le 1<sup>er</sup> juillet 2016 lors d'une conférence de presse, l'Alliance Agraire aimerait tirer un bilan et célébrer les 20 ans de ce contrat social avec ses invités.

#### Pour toute question :

Martin Bossard, co-président Alliance Agraire, 076 389 73 70

Christof Dietler, directeur, 081 257 12 21

L'Alliance Agraire est une association d'organisations des milieux agricoles, de protection des consommatrices et consommateurs, de protection des animaux et de l'environnement. Elle accompagne la politique agricole suisse depuis 30 ans environ et a ouvert la voie en 1995 et 1996 à des bases constitutionnelles modernes pour l'agriculture lors de quatre votations populaires.

(\* ) La Butyra était la *Centrale suisse du ravitaillement en beurre*. Elle a été dissoute.

Kornplatz 2, CH-7000 Chur; TEL +41 (0)81 257 12 21 MAIL [info@agrarallianz.ch](mailto:info@agrarallianz.ch)

